

**TWIZA ALGERIE QUEBEC (TWIZAQ)**



# **Procédure en cas d'enterrement à Québec**

### Démarches à suivre après l'adhésion du membre à TWIZAQ :

- Le membre doit remplir le questionnaire joint à la présente procédure et le garder en lieu sûr;
- Suite à l'ouverture du cimetière musulman dans la ville de Québec, TWIZAQ fait affaire avec le CCIQ (Centre culturel islamique de Québec) qui est le propriétaire et le gestionnaire;
- Le CCIQ fait affaire actuellement avec le salon funéraire « Harmonia » situé à Saint-Apollinaire;
- Les familles peuvent choisir un autre salon funéraire si elles le désirent.

### Démarches à suivre lors d'un constat du décès d'un membre de TWIZAQ :

- Contacter l'association TWIZAQ au numéro suivant : **(418) 478-9648**
- TWIZAQ entre en contact avec le CCIQ et ce dernier contact la coopérative funéraire « Harmonia » avec qui il fait affaire. Toutefois, la famille du défunt peut choisir un autre salon funéraire;
- Dès l'appel du CCIQ, le salon funéraire prend contact avec TWIZAQ ou un membre de la famille pour avoir les renseignements nécessaires avec l'orthographe exact pour éviter de recommencer les démarches avec l'état civil, le mieux sera de transmettre les documents par courriel ou par fax;
- Un membre de la famille devra signer un document autorisant le salon funéraire pour la prise en charge de la dépouille;
- Le salon funéraire se charge de toutes les démarches administratives auprès des autorités compétentes;
- Le salon funéraire prend contact avec l'hôpital. Une fois le corps libéré et le SP3<sup>1</sup> signé, il procède à la récupération du défunt ou défunte et l'achemine au salon funéraire « Harmonia » à Saint-Apollinaire, ou un autre salon au choix de la famille du défunt;
- Selon le délai entre le décès et l'enterrement, il se peut que la dépouille subisse un

---

<sup>1</sup> SP3 = Constat de décès rempli par le médecin.

traitement « Thanatologique » pour éviter la décomposition du corps et pour sa désinfection. En aucun moment, une partie du corps serait enlevée, c'est strictement interdit par la loi et par l'éthique Musulmane, sauf si c'est une autopsie exigée par les autorités compétentes;

- Le rituel musulman sera respecté, à savoir le lavage du corps d'une femme par des femmes et celui d'un homme par des hommes tous musulmanes et musulmans. Le défunt sera enveloppé dans un linceul islamique et mis dans un cercueil, comme exigé par les autorités;
- Le cercueil sera accompagné à la mosquée pour « Salat El-Janaza » et ensuite à au cimetière pour l'enterrement;
- Les familles peuvent choisir un autre salon funéraire si elles le désirent;
- Les démarches administratives auprès du Consulat d'Algérie demeurent à la charge de la famille du défunt.

### **Extrait du règlement intérieur de l'association TWIZAQ :**

#### **Article 47:**

La somme référence pour le rapatriement est de 9000\$.

La somme référence pour l'enterrement au Québec est de 6500\$.

#### **Article 48:**

Le montant maximum de l'aide financière à octroyer ne peut dépasser 40% de la somme disponible dans la caisse de l'association à la date où survient le décès. Le montant de cette aide ne peut en aucun cas dépasser la somme référence (voir article 47) en vigueur.

#### **Article 49:**

Les frais couverts par l'association, dans le cadre de l'aide financière, seront payés directement aux prestataires de services (le salon funéraire, la compagnie aérienne, etc.). Ils ne peuvent en aucun cas être remis directement aux bénéficiaires.

### **Exemple de couvertures par l'association TWIZAQ :**

#### **Exemple 1 :**

La somme disponible dans la caisse de l'association est de 25 000 \$ et les coûts de l'enterrement du défunt est de 5800 \$, donc selon les articles du règlement intérieur, TWIZAQ couvre la totalité des dépenses.

#### **Exemple 2:**

La somme disponible dans la caisse de l'association est de 5000 \$, donc selon l'article 48 du règlement intérieur, TWIZAQ couvre la somme de 2000 \$ et la balance sera couverte par le membre ou ses proches.

## Questionnaire à remplir par la famille du défunt

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse de résidence</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>	
<b>Lieu d'enregistrement de naissance</b>	
<b>Nom du père</b>	
<b>Nom de la mère</b>	
<b>Numéro d'assurance social (NAS)</b>	
<b>Numéro d'assurance maladie</b>	
<b>État civil (marié(e), divorcé(e)...) </b>	
<b>Date de mariage</b>	
<b>Lieu de mariage</b>	
<b>Cimetière</b>	

### Information du conjoint :

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse de résidence (si différente de celle du défunt)</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>	
<b>Si décédé(e) date de décès</b>	
<b>Nom du père</b>	
<b>Nom de la mère</b>	
<b>Numéro d'assurance social (NAS)</b>	
<b>Numéro d'assurance maladie</b>	
<b>État civil</b>	
<b>Date de mariage</b>	
<b>Lieu de mariage</b>	
<b>Cimetière</b>	